

# Résultats de l'enquête d'insertion à 30 mois portant sur les diplômés du COS Europe en 2018 par la voie de la formation initiale

## Contexte et objectifs de l'enquête d'insertion professionnelle

Le diplôme d'ostéopathie (D.O) délivré par le COS Europe a été enregistré au niveau I au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) par arrêté ministériel du 30 août 2016 pour une durée de 3 ans.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et son décret d'application n°2019-14 du 8 janvier 2019 ont défini un nouveau cadre national des certifications professionnelles comprenant 8 niveaux de qualification.

Le diplôme délivré par notre établissement est enregistré désormais au niveau 7 au RNCP, par décision de l'organisme France Compétences du 17 mars 2021. Le niveau 7 correspond au 2ème niveau le plus élevé de qualification (le niveau 8 correspond au niveau de diplôme de doctorat).

Il atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Cette certification facilite la poursuite d'études universitaires, l'accès à des programmes de recherche, l'insertion professionnelle en statut de salarié.

En vertu de l'article 19 du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie, les établissements doivent réaliser des enquêtes d'insertion à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme et en publier les résultats. La nouvelle réglementation des certifications professionnelles prescrit la réalisation d'enquêtes d'insertion à 6 mois et 24 mois après l'obtention du diplôme.

Nous réalisons 4 enquêtes d'insertion auprès de nos diplômés à 6 mois, 18, 24 et 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Ces enquêtes interrogent les professionnels sur leur parcours avant, pendant et après leurs études.

L'objectif des enquêtes d'insertion est d'informer les futurs étudiants et étudiants de l'établissement des débouchés offerts par la formation en ostéopathie, de les aider dans l'élaboration de leur parcours de formation et leur projet professionnel et d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur projet professionnel.

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises en réservant à la direction de l'établissement, l'accès exclusif aux enquêtes complétées.

## Résultats de l'enquête à 30 mois portant sur la promotion 2018 – Formation initiale :

Les diplômés du COS Europe en 2018 sont tous issus de la formation initiale. Les résultats correspondent à un début d'activité professionnelle et non à une activité préalable de professionnel de santé.

**Pourcentage des répondants : 81%**

### Typologie d'exercice de la profession :

100 % de nos diplômés ayant répondu à l'enquête d'insertion ont une activité d'ostéopathe.

La totalité des répondants exerce l'ostéopathie sous le statut de profession libérale ou d'auto-entrepreneur. Parmi eux, 12% ont par ailleurs une activité salariée de formateur en école d'ostéopathie.

Parmi les répondants :

- 85,3 % sont titulaires
- 8,9 % sont assistants exclusifs
- 2,9% sont remplaçants et à domicile
- 2,9 % sont assistants et remplaçants

Parmi les répondants exerçant l'ostéopathie en tant que titulaire, dans leur propre cabinet :

- 37,9 % sont exclusivement titulaires
- 13,8 % sont également assistants
- 17,2 % sont également remplaçants
- 20,7 % exercent aussi à domicile
- 17,2 % exercent aussi en entreprise
- 13,8 % sont également salariés en tant que formateurs en école d'ostéopathie
- 10,3 % exercent aussi en structure associative

### Lieu d'exercice de la profession :

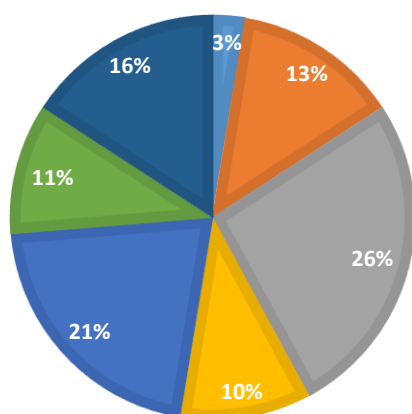
88,2 % de nos diplômés répondants exercent l'ostéopathie dans la région Grand Est, 8,8 % exercent hors région Grand Est, 3 % sont installés à l'étranger.

Suivi des diplômés COS Europe – Promotion 2018 – à 30 mois					
Nombres diplômes (DU, Licence, Master, Doctorat...)	Enseignement (formateurs, moniteurs, tuteurs)	Projet de recherche	Intervention congrès	Activités socio-professionnelles	Installation à l'étranger
1 (en cours)	4	0	0	3	1

Evolution du placement des diplômés COS Europe – Promotion 2018 – à 30 mois			
Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête d'insertion)	Rémunération annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête)	
		à 18 mois	à 30 mois
42	34	Janvier 2020 (Voir graphique ci-dessous)	Janvier 2021 (Voir graphique ci-dessous)

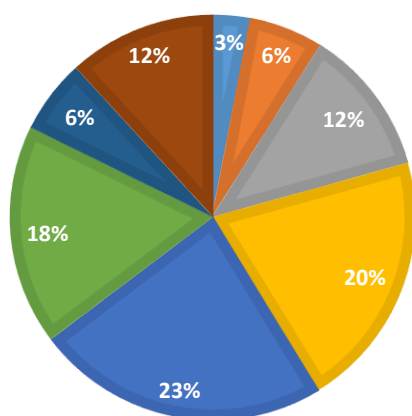
**MONTANT MOYEN ANNUEL DES REVENUS  
DES TITULAIRES EXERCANT LES ACTIVITÉS VISÉES  
À 18 MOIS  
PROMOTION JUILLET 2018 - FORMATION INITIALE**

■ Humanitaire      ■ De 10000 à 20000 €    ■ De 20000 à 30000 €    ■ De 30000 à 40000 €  
 ■ De 40000 à 50000 €    ■ De 50000 à 60000€    ■ Supérieure à 60000€



**MONTANT MOYEN ANNUEL DES REVENUS  
DES TITULAIRES EXERCANT LES ACTIVITÉS VISÉES  
À 30 MOIS  
PROMOTION JUILLET 2018 - FORMATION INITIALE**

■ De 5000 à 10000 €    ■ De 10000 à 20000 €    ■ De 20000 à 30000 €    ■ De 30000 à 40000 €  
 ■ De 40000 à 50000 €    ■ De 50000 à 60000€    ■ De 60000 à 70000€    ■ Supérieure à 70000€



### **Commentaires :**

Parmi nos diplômés répondants, issus de la 2<sup>ème</sup> promotion diplômée de notre établissement en 2018 par la voie de la formation initiale :

- Tous exercent l'activité d'ostéopathe, sous le statut de profession libérale et essentiellement en tant que titulaire (85%) ;
- 59 % d'entre eux justifient d'un revenu annuel supérieur à 40000 euros.

Le revenu annuel moyen perçu en 2020 par les diplômés ayant répondu à l'enquête à 30 mois est de **45770 euros**. Ce revenu moyen a augmenté de 17% par rapport à celui issu de l'enquête menée à 18 mois (revenu moyen annuel de 38940 euros en 2019)

**Tous les diplômés ayant répondu à l'enquête à 30 mois exercent l'ostéopathie en profession libérale ou auto-entrepreneuriat, principalement en tant que titulaire, et bénéficient en grande majorité d'une complète autonomie professionnelle.**